

DISCOURS DU DIMANCHE 12 JANVIER 2020

Monsieur le Maire Honoraire de Nieurlet,
Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du CCAS,
Mesdames et Messieurs les représentants d'associations,
Mesdames et Messieurs les employés communaux,
Mesdames et Messieurs.

Chaque année est marquée par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.
L'année 2019 n'y a pas échappée.

Cette cérémonie est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaire pour transformer nos vœux en réalités.

S'il me fallait n'en formuler qu'un pour cette année, je l'emprunterais à ce proverbe africain " Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin."

Merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, aux membres des différentes commissions, aux associations qui ont participé à la vie communale.

Merci au personnel communal, dont le rôle primordial dépasse souvent le cadre normal de ses attributions, ce qui permet d'assurer le service dû à la population et de rendre le village plus attractif et agréable à vivre.

Merci à Michel WEKSTEEN pour ses relevés météo, la synthèse de ces relevés est dans le bulletin municipal à paraître.

Cela m'amène naturellement à faire le point sur l'information.

Le bulletin « d'information » municipal annuel sera distribué la deuxième quinzaine de janvier. Il relate comme les années précédentes les principaux événements de la vie communale et associative et vous donne de précieux renseignements utiles et pratiques.

La commission continue la mise à jour régulière du portail internet de la commune, c'est un outil de promotion pour la commune, ses associations et ses entreprises.

Ce site est à consulter sans modération.

Il a l'avantage de relayer aussi bien les informations immédiates que pratiques, on peut y consulter :

- le compte rendu des conseils municipaux,
- les services de proximité,
- les menus de la cantine
- les horaires d'ouverture de la Mairie, de la Médiathèque,
- les tarifs des différents services,
- consulter l'agenda des diverses manifestations,
- accéder rapidement aux portails des diverses administrations.

Et chacun de chez soi, peut télécharger des documents à sa convenance.

Bien entendu, le secrétariat de la mairie est toujours disponible, aux heures d'ouverture que vous avez consultées précédemment sur le site, Clarisse et Sophie vous reçoivent avec le sourire pour vous accueillir et vous informer aux mieux, sans oublier Catherine actuellement en arrêt maladie à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Le personnel communal assure l'entretien de nos bâtiments municipaux, de nos espaces verts, de notre voirie communale et cela avec le souci permanent de répondre aux exigences quotidiennes, pour que notre village continue d'être accueillant, pour les nombreux randonneurs et touristes mais aussi et surtout pour tous les nieurlétois.

Nous savons qu'au regard de certains nous n'avançons pas assez vite, mais nous avons tenu et réalisé nos promesses.

Il serait trop long ici de faire le bilan des actions que nous avons menées à terme.

Permettez-moi néanmoins de citer :

- L'aménagement de la mise à l'eau de l'embarcadère.

DISCOURS DU DIMANCHE 12 JANVIER 2020

- La réfection du mur d'enceinte du logement communal par une association d'insertion.
- Le nivellement du terrain de foot.
- Le développement de l'éclairage public et le remplacement des ampoules avec des lampes LED chemin des Culottes et rue du Ham.
- Le remplacement des cheneaux de la mairie.
- Et ce que vous avez constaté par vous-même.

La (CCHF) Communauté de Communes des Hauts de Flandre, suite à nos demandes, réalise et finance les travaux suivants :

- L'entretien des voies communales, pose de macadam de gravillonnage.
- Le fauchage des bas-côtés des voies communales classées.
- La mise en place de cailloux dans les chemins ruraux.
- Le curage et le dérasement des fossés.
- Les peintures de voirie.
- L'entretien des haies bocagères détenues par les agriculteurs acceptant les dispositions réglementaires du Conseil Départemental mais aussi le financement partiel du broyage par le Département.

En date du 13 novembre 2018, par courrier, j'ai demandé au sous-préfet, l'application stricte et sans complaisance de l'arrêté préfectoral du 6 mars 2003.

Le comité de suivi de la carrière s'est réuni le 25 février 2019, lors de cette réunion avec le 1er adjoint nous avons mis en évidence le non-respect de l'article 14 de cet arrêté et un état déplorable de la chaussée.

Il a été également rappelé le courrier au sous-préfet.

Après de âpres discussions, les services de l'état en ont pris acte.

La Société Nouvelle Woestelandt exploitant la carrière d'argile, route de Booneghem à Nieurlet, par arrêté préfectoral est mise en demeure de respecter les articles 10.3.6 (*Un contrôle visuel des déchets doit être réalisé par l'exploitant à l'entrée de l'installation*) et 14 (*Les véhicules sortant de l'installation ne doivent pas entraîner de dépôt de poussières ou de boue sur les voies de circulation publiques*) de l'arrêté préfectoral du 6 mars 2003.

Courant de l'été 2019, l'exploitant a mis en place le lavage des roues des véhicules sortant de la carrière et réalisé une piste en macadam.

Ces dispositions permettent de maintenir la chaussée dans un état correct et facilite le mieux vivre ensemble à Nieurlet.

Par lettres recommandées j'ai demandé à la Société Nouvelle Woestelandt :

- En date du 20 juin 2019 l'entretien de la haie du site, rue des Champs et route de Booneghem.
- En date du 22 juillet 2019 la destruction des chardons conformément à l'arrêté préfectoral.

Lors du fort coup de vent du 2 novembre, des tôles du pignon balançaient dangereusement, un riverain a appelé la gendarmerie qui a fait appel aux pompiers et au maire pour mettre en sécurité le site. J'ai appelé les employés communaux pour la mise en sécurité et interdire la circulation de la route de Booneghem.

Merci au personnel communal qui est intervenu ce samedi après-midi.

Aux nouveaux arrivants, à vous toutes, à vous tous, mes chers concitoyens, je vous souhaite au nom du Conseil municipal, des membres du CCAS et des services communaux une bonne et heureuse année 2020.

C'est le vœu très sincère qu'à chacune et chacun d'entre vous j'adresse avec le ferme espoir qu'il vous préservera la santé et vous apportera joie et bonheur ou tout simplement pour les plus éprouvés, réconfort et espoir en l'avenir.

A Nieurlet, je n'ai jamais eu d'autre discours, ni d'autres vœux que ceux d'unir et de rassembler. J'ai agi par bon sens, en bon père de famille, par pragmatisme et toujours dans l'intérêt général. Les décisions ont été prises en dehors des intérêts partisans (n'en déplaise à certains). Elles ont été nécessaires pour continuer d'avancer et pour mieux vivre ensemble à Nieurlet.

DISCOURS DU DIMANCHE 12 JANVIER 2020

Je ne serai pas candidat aux prochaines élections municipales. Cette décision je l'ai prise après mûre réflexion.

J'espère avoir rempli pleinement les deux mandats successifs que votre confiance m'a accordés.

Merci à Martine, mon épouse, pour sa compréhension.

Dominique MARQUIS